

Éducateur

SER



**Les arts: indispensables
comme les maths**

Journée syndicale



Prière de réserver la journée du 3 novembre! Après l'assemblée générale, nous nous intéresserons à la régionalisation de notre école. Invités confirmés à ce jour: Raphaël Comte, président de l'Association des communes neuchâteloise, et Maurice Evard, historien et enseignant. Et emmenez tous vos collègues. Tous! (sl)

Succession (guerres de)



Le candidat du PLR à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat avait exprimé cette idée forte l'automne

dernier, alors que nous évoquions la situation du canton et ses conséquences sur le budget de l'éducation et de la formation: «Le prix de raisin n'a pas été valorisé depuis vingt ans! Cela correspond à une baisse de 34%». A coup sûr un excellent candidat! (sl)

Vous pouvez faire une croix dessus!



Souscription Nationale
pour la
CROIX-ROUGE

Certains s'en doutaient. Nous l'affirmons sans honte: nous sommes jaloux!

Le comité de la Croix-Rouge neuchâteloise peut en effet écrire dans son rapport d'activités 2009 qu'il a eu la possibilité de présenter ses activités «Jeunesse» à Philippe Gnaegi. Il espérait, «à l'instar de ce qui se fait dans l'instruction publique de nos voi-

sins fribourgeois, obtenir un accueil favorable».

Et devinez quoi? Il n'a pas été déçu! Ravi, même, qu'il fut «d'avoir trouvé auprès de M. Gnaegi une ouverture bienveillante à l'égard de ces activités, qui débiteront dès que possible dans l'enseignement neuchâtelois».

Peut-être devons-nous revoir notre stratégie pour adopter une attitude plus affable et nous décider à quémander à notre suzerain une «écoute bienveillante» à l'égard des activités que nous menons.

(sl)

Laïque comme un pape

«Comment traiter du fait religieux et de l'éthique à l'école tout en respectant le caractère laïque de cette même institution?» se demande Jean-Claude Marguet avec son style inimitable dans un courrier adressé aux enseignants d'histoire pour accompagner la livraison d'un flyer et d'une brochure concernant l'«Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH)».

Quelqu'un s'est-il déjà demandé si la laïcité n'était pas mise à mal par le «caractère» monopolistique des options prises dans le monde scolaire neuchâtelois? On lit en effet sur le flyer et la bro-

chure (la répétition facilite la mémorisation, comme vous le diront tous les pédagogues du XVII^e siècle), une citation d'une ex-députée radicale au Grand Conseil¹. Le chef de service expéditeur dudit courrier appartenant lui aussi au PLR, tout comme le chef du département et sa secrétaire générale... Et Jacques-André Maire, le conseiller stratégique du chef, il est bien socialiste? A sa manière, peut-être, mais de toute façon, il appartient déjà à une autre église que le PLR... (sl)



© wab

¹ L'Éducateur 12/2009, p. 49.

² Il s'agit d'un extrait de l'interpellation qu'elle avait déposée et qui a motivé l'envoi de ce courrier (ainsi que la constitution préalable d'un groupe de travail et de modifications minimales dans des moyens d'enseignement achetés à des éditeurs français). On relèvera encore que c'est la même personne qui était présidente du Conseil de l'Université sous l'ère Perrinjaquet (encore une coreligionnaire) lorsqu'un recteur de funeste mémoire s'en était allé avec des indemnités autrement plus élevées que ce que nous coûtera un certain Conseiller d'Etat démissionnaire.

Erratum

Le mois dernier, emportés par une frénésie étiqueteuse, nous inscrivions le chef du SEO au parti dominant. C'était une erreur. Nos excuses au principal intéressé ainsi qu'à nos lecteurs. (sl) A paraître dans L'Éducateur du 29 octobre 2010.

Du patronat aux foutriquets



«Directeur général de la BCN, **Jean-Noël Duc** est catégorique: jamais l'Etat n'intervient dans la gestion de la banque. Et c'est en toute indépendance que celle-ci a permis le financement du projet Microcity.³» Et pourtant... Un éminent journaliste⁴ nous rappelle que, durant l'été 2007, Jean Studer adopta un arrêté «autorisant le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise à augmenter de 66% ses indemnités». Le tollé fut tel que la BCN renonça. Ce qui mit Jean Studer à l'abri des attaques potentielles de ses camarades de parti. Comme l'arrêté ne fut ni retiré ni annulé, les indemnités furent finalement rehaussées fin 2009. Mais ces péripéties n'empêchent pas le directeur d'affirmer que «jamais l'Etat n'in-

tervient dans la gestion de la banque.»

Microcity a trouvé son financement. Qu'en est-il de l'Ecole obligatoire Harmonisée? (sl)

Les fourberies du SFPO

Le Service des formations post-obligatoires a édicté de «nouvelles conditions d'admission en filières à plein temps du secondaire II dans les domaines du commerce, de la santé et du travail social, ainsi qu'en école de culture générale» dans l'indifférence médiatique générale.

Il est vrai qu'avec un énoncé pareil, coiffant un texte encore plus indigeste, il était peu probable que les journalistes (très honorables) des organes de presse locaux (diversement et inégalement honorables) allaient relayer la nouvelle avec enthousiasme et panache.

Et pourtant... En lisant le courrier envoyé par une direction d'école secondaire aux parents des élèves, on comprend bien mieux la portée de ce texte. Ainsi, «fin janvier 2011, les décisions d'admission provisoires seront déjà prises. Elles se baseront sur les résultats du bulletin semestriel. (...) Les élèves non promus au terme du premier

semestre ne pourront pas s'inscrire provisoirement. Les portes des écoles de formation à plein temps leur seront par conséquent définitivement fermées même s'ils sont promus en fin d'année scolaire.»

Plusieurs hypothèses s'offrent à nous. Le nouveau chef du nouveau SFPO fait du zèle. Il a assimilé les «objectifs stratégiques» à un point tel qu'il crée de sa propre initiative des réglementations que d'aucuns ont déjà qualifiées d'imbéciles. Ou alors la tâche qui lui fut assignée par le chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) se trouve au-delà de la zone proximale de développement de son subordonné. Dans tous les cas, nous espérons une correction rapide de ces directives insensées.

P.-S. Le logo «entreprise formatrice» apposé en haut à droite de la circulaire du SFPO nous fait le même effet que le qualificatif «humanitaire» accolé à «renvoi de Roms». (sl)

Capacité 2010

La 3e édition de cette exposition «la plus exhaustive possible» (*dixunt* les organisateurs) des professions

«apprenables» dans le canton est certainement la meilleure à ce jour. Chacun peut y trouver son compte, pourvu qu'il manifeste un peu de curiosité. On observe toutefois que la CNCI (lire en p. 52) préside maintenant l'association porteuse du projet, par l'entremise de Séverine Gutmann, qui n'était qu'associée au projet lors de la première édition. L'ancien service de la formation professionnelle (SFP) semble quant à lui avoir été éjecté de l'organisation de cette expo...

D'autre part, on ne peut s'empêcher de comparer l'événement à son équivalent genevois, lequel présente tout de même un certain nombre d'avantages: un coût inférieur, une disponibilité plus grande et une meilleure actualisation de l'information. Que demande le peuple? (sl)



³ Ibid.

⁴ Benoît Couchepin, dont l'article cité a été bien plus lu que beaucoup d'autres qui avaient pourtant l'avantage d'avoir été publiés, eux.



Maîtrise des coûts aidant, le chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) ne cherche pas à provoquer le corps enseignant durant ce premier trimestre, au contraire. Il affiche d'ailleurs une attitude plutôt conciliante à l'égard des enseignant-e-s en ce début d'année scolaire. Mais les conséquences des mesures de restriction budgétaire sont bien réelles, notamment au travers de l'augmentation des classes à grands effectifs.

John Vuillaume

Les 150 ans du SAEN

fêtés avec *La montagne initiatique*

► Au SAEN, les préparatifs de notre 150^e anniversaire vont néanmoins bon train. Héritier direct de la SPN (Société pédagogique neuchâteloise) fondée en 1860, notre syndicat va marquer le coup en cette fin d'année 2010.

Le 3 novembre prochain à Couvet, notre journée syndicale devrait offrir un visage plus festif que d'habitude. Une intervention attendue va d'ailleurs donner une coloration historique à notre grande réunion annuelle: l'historien et ancien collègue Maurice Evard a en effet accepté notre invitation et c'est donc un conférencier de talent qui éclairera la fin de notre matinée syndicale dans le Vallon.

Qu'on se le dise, le point d'orgue du 150^e anniversaire du SAEN est fixé au vendredi 12 novembre prochain, 18 h au Temple du Bas de Neuchâtel.

Chaque membre ou ancien membre de notre syndicat est invité avec ses proches à assister à la diffusion de l'extraordinaire film d'Yves Yersin, *La montagne initiatique*, qui retrace la dernière année d'activité de l'école intercommunale de Derrière-Pertuis. Gilbert Hirschi et ses élèves s'avèrent irrésistibles et, pour vous donner l'eau à la bouche, je ne résiste pas à reproduire ci-dessous un paragraphe particulièrement bien senti du journaliste Daniel Balmer à propos de ce grand film sur l'enfance et la transmission du savoir: «Le visionnement du film est très jouissif. Relevons les scènes les plus prenantes, citées en vrac, sans hiérarchisation: les rapports entre élèves avec toutes les luttes et complicités naturelles, la démocratie interne dans ce lieu de vie, la joie d'apprendre et d'enseigner: le gai savoir, en somme, la panoplie des savoir-faire du régent, la pièce de théâtre – fond et forme –, la leçon de géographie dans le Kienthal, la dictée,

la visite de la fromagerie et la découverte des métiers des parents, la scène poétique de la piscine et marrante de la patinoire, la visite du couvent d'Einsiedeln et son cours du phénomène religieux, inscrit dans le programme de toute école laïque, la leçon de dessin avec un sosie de Gilbert, le grand Aloys Perregaux, l'intégration de ce lieu magique dans la région qui lutte pour sa survie, la montée à l'alpage, clin d'œil au passé récent des indigènes, le côté attachant des actrices et acteurs devenus vedettes à leur insu, la symbiose entre la montagne et l'initiation à la vie, l'évident hommage à un enseignant exceptionnel, dont la mise en valeur rejaille sur toute la corporation, beaucoup de points éminemment positifs!».

A noter que le cinéaste Yves Yersin s'est montré extrêmement affable à notre égard et très reconnaissant vis-à-vis du SAEN qui fut la première association professionnelle à soutenir ce magnifique projet. Cela fait maintenant près de huit ans que l'auteur des *Petites fugues* travaille d'arrache-pied à la réalisation de cette grande œuvre que nous aurons le privilège de découvrir ensemble le 12 novembre prochain.

Notre syndicat se porte bien malgré le nombre des années! Mais l'effort de recrutement de nouveaux membres doit cependant se poursuivre. Dans cette perspective, n'hésitons pas à inviter des jeunes collègues ou d'autres qui n'ont pas encore adhéré à venir avec nous assister à la diffusion du fantastique film d'Yves Yersin et partager ensemble un moment d'intense émotion.

Au plaisir de nous revoir les 3 et 12 novembre prochains!

Vive le SAEN et l'école neuchâteloise!

Des Régions, mais pas de solution¹

HarmoS et régionalisation

La régionalisation de l'école obligatoire est généralement présentée comme une nécessité structurelle imposée par l'introduction d'HarmoS. Rien n'est plus faux! Et le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) devrait renoncer à laisser entendre cela, particulièrement lorsqu'il s'adresse aux personnes non initiées.

Ce projet de régionalisation est en fait la conséquence d'une remobilisation des communes, lesquelles cherchent à enrayer la cantonalisation des structures étatiques. Et cette «contre-attaque» s'est opérée au détriment de l'école qui, comme le reste de nos institutions, méritait pourtant d'être cantonalisée. Le Conseil d'Etat a donc livré notre école en pâture aux communes...

Statut cantonal/régional

Depuis de nombreuses années, nous appelons de nos vœux la cantonalisation du statut des enseignants. Mais ce projet prévoit une gestion des ressources humaines au niveau régional... Cela entraînera disparités et inégalités de traitement, ainsi qu'on a déjà pu s'en apercevoir avec l'affaire de La Tène². Nous n'avons donc aucune garantie quant à la réelle mise en place d'un statut cantonal de notre profession.

Des classes à degrés multiples pour servir des salaires de directeurs supplémentaires

La suppression des postes d'inspecteurs au service de l'enseignement obligatoire (SEO) ne suffira pas à financer les salaires des futures écoles

régionales. La solution probable sera une généralisation des classes à deux ordres, qui permettra de lisser les effectifs à plus de deux dizaines d'élèves dans chaque classe de ce canton. Si la dynamique d'une classe à deux ordres peut avoir des effets bénéfiques sur le plan pédagogique, la démarche apparaît avant tout comme un moyen de «maîtriser les coûts». Cette approche est en totale contradiction avec le Plan d'études romand (PER), qui vise l'excellence de notre toute nouvelle école romande.

Compte tenu de ce qui précède, le comité cantonal du SAEN demande aux communes et au Conseil d'Etat de revoir leur copie. (CC/sl)

¹ Version raccourcie de la réponse du SAEN à la consultation sur l'avant-projet de loi sur la régionalisation de l'école obligatoire. Texte complet sur www.saen.ch

² L'Éducateur 09/2010, p. 50.

Stefan Lauper

Rions un peu avec la CNCI

Comme chacun sait, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie est très écoutée par le Conseil d'Etat. Nous nous faisons par conséquent un devoir d'accorder dans nos colonnes une place digne de son influence à cet organisme qui comptera sans doute beaucoup dans la vie des Neuchâtelois durant les années qui viennent. Voici donc, pour inaugurer dignement cette nouvelle rubrique, quelques extraits de la publication mensuelle de la Chambre¹.

«Philippe Gnaegi, qui a la malchance de s'être vu attribuer (le département) de l'économie pour quelques mois (...), ne peut guère plus que réunir les chefs de services concernés pour leur dire: on compte sur vous pour régler les affaires courantes. En faire beaucoup plus mettrait forcément en péril l'excellent travail qu'il réalise dans le Département de l'éducation.» Euh... de quel travail parle-t-on au juste? Tant de magnanimité nous confond...

«Ce que l'économie attend maintenant du Gouvernement, c'est de redevenir prévisible.» Il faut être un «acteur de l'économie» pour émettre de telles prétentions sans s'étouffer... Oserions-nous, en tant qu'«acteur de l'éducation et de la formation», asséner dans notre feuille à nous: «ce que l'éducation attend

maintenant du Gouvernement...»? L'oserions-nous d'ailleurs que nous réclamerions la même chose! Que le Conseil d'Etat, en particulier son organe chargé de l'Instruction publique, cesse son incessant cortège d'annonces de réformes temporaires et d'innovations vides de contenu pour rendre son action un peu plus «prévisible» et rassurante. Car, après tout, nous ne sommes pas davantage préparés aux turbulences de la société moderne que les chefs d'entreprises membres de la CNCI...

«Pour améliorer la qualité des décisions politiques, il faut mettre en place des structures qui mettent davantage les fonctionnaires à l'abri des pressions politiques et qui les laissent s'exprimer en tant que spécialistes².» Encore une phrase coulée de la plume du directeur de la CNCI que nous ne nous permettrons pas de commenter, peu sûrs de l'avoir comprise... Mais si l'idée est d'affirmer l'intérêt de placer sa confiance dans les personnes dépositaires d'une certaine expertise, nous tombons une nouvelle fois d'accord avec la CNCI! Vivement le mois prochain! (sl)

¹ Repères N° 126, septembre 2010.

² Ibid.